

PERSONNES HANDICAPÉES
SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES

Ressources Handicap Formation

Mieux prendre
en compte le handicap
en formation



UN NOUVEAU SERVICE EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Un appui aux parcours individuels de formation



POURQUOI ?

→ Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès et de suivi de sa formation.

→ Permettre à l'organisme de formation :

- De s'appuyer sur des compétences externes, pour étudier les aménagements raisonnables nécessaires à la compensation du handicap.
- De bénéficier d'un appui lui permettant de mieux répondre à ses obligations légales en matière d'accessibilité et de compensation du handicap.

→ Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation.



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un appui aux parcours individuels de formation des personnes handicapées :

→ Identifier et réunir les partenaires pertinents pour participer à l'étude de la situation.

→ Animer les échanges pour définir de manière partagée les adaptations utiles à chaque étape du parcours (en centre de formation / en entreprise).

→ Mobiliser, si besoin, les dispositifs et les financements nécessaires à la mise en œuvre des aménagements co-définis.

→ Veiller à la mise en œuvre effective et pérenne des préconisations retenues tout au long de la formation (durée, rythme, supports, intervention d'un tiers, aménagements techniques, ...).



CONDITIONS PRÉALABLES

- S'inscrire dans le cadre d'un **projet de formation validé**.
- **Avoir identifié un risque d'écart** entre les exigences de la formation et les répercussions du handicap de la personne pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon/échec.
- **Avoir besoin d'un appui pour organiser** une réflexion croisée sur la situation, en associant le référent de parcours, l'organisme de formation, la personne, l'entreprise (...) et le cas échéant, un spécialiste du handicap pour concevoir collectivement les aménagements utiles au parcours de formation.
- **Avoir recueilli l'accord de la personne** et son adhésion à la démarche.



POUR QUI ?

- **Les personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi** : demandeurs d'emploi, salariés y compris les alternants.
- **Les Organismes de formation et CFA**.
- **Les Référents de parcours / prescripteurs**.

CONTACT AGEFIPH

Email : rhf-bfc@agefiph.asso.fr
Tél : 03.80.28.04.43

- **Modalités d'interventions** : sur l'ensemble du territoire, à distance et/ou sur site, selon les situations et les besoins.

POURSUITE ET DÉVELOPPEMENT EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'accompagnement des professionnels pour développer l'accessibilité des formations

- **L'animation de réseaux de professionnels** : Programme de professionnalisation des acteurs sur le handicap et mise en réseau des référents handicap (...).
- **Un centre de ressource numériques** : Mise à disposition des acteurs de ressources / outils (...) permettant de faciliter leurs actions en matière de compensation et d'accessibilité.

